



CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET COMPTE RENDU du 17 Juillet 2017

Nombre de membres afférents au Conseil : 15 / En exercice : 15
Présents : 10 - Votants : 12 (dont 2 pouvoirs)
Date de la convocation : 10 Juillet 2017
Date d'affichage : 20 Juillet 2017

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le dix sept juillet à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présents :

Marie-Thérèse DREVET, Jean-Pierre CORSIN, Sébastien BORNUAT, Marie-Claire HUSSON,, Jean-Eric POGGI, Guillaume NERAT DE LESGUISÉ, Maryse CHARVET, Jérôme ANDRE, Jean-Luc BAUDRAS, Isabelle SALLIN.

Absents excusés avec pouvoir :

Fabrice PONSOT pouvoir à Guillaume NERAT de l'ESGUISÉ
Bruno GALLI pouvoir à Marie-Claire HUSSON

Absents excusés :

Dominique DECINA – Sylvie CARNEIRO DA SILVA – Laurent RICOL

Rappel de l'ordre du jour :

- DOSSIER Salle Polyvalente
- Lecture rapports SIVOM et Syndicat des Eaux du Haut Mâconnais
- Délibération SYDESL
- Compte rendu des réunions intervenues
- Questions diverses

1/ Lecture du compte rendu de la séance du 19 Juin 2017 :

Approuvé à l'unanimité.

2/ Dossier Salle Polyvalente

Après étude des différents devis réceptionnés, le Conseil retient les propositions suivantes :

Cabinet VERITAS sis à CHALON S/SAONE en qualité de Bureau Coordination Sécurité Santé pour un montant H.T 2 200.euros.

Cabinet HYDROGEOTECHNIQUE CENTRE sis à FONTAINE (71) pour l'étude de sol et pour un montant H.T de 1 370 euros.

3/ Lecture des rapports :

Syndicat des Eaux du Haut-Mâconnais (SIEHM)

S. BORNUAT, délégué, communique aux élus , deux nouvelles dispositions présentées lors de la dernière réunion du SIEHM. La loi HAMON impose au délégataire (SUEZ) une communication systématique à chaque signature de contrat avec un particulier, de toutes les dispositions générales existantes. La loi BROTTEZ interdit au délégataire de couper l'eau en cas d'impayés.

Afin de financer ces dispositions réglementaires, SUEZ envisage d'augmenter de 0,031 euros par m³ à partir de 2018.

Après un large débat, les élus s'étonnent que SUEZ prévoit une augmentation de tarification par anticipation et ne se base pas sur un bilan. La communication auprès des abonnés doit générer une surcharge de travail, cependant l'entreprise ne prévoit pas d'embauche supplémentaire. La non-coupage de l'eau générera, d'après SUEZ, une augmentation des impayés. L'assemblée municipale s'oppose à la mise en place d'une augmentation de l'eau pour 2018.

SIVOM : JP CORSIN communique le rapport annuel, relatif à l'assainissement non collectif et collectif du syndicat. 1532 abonnés sont reliés à l'assainissement collectif. Le coût de l'assainissement au 1er Janvier 2017 et pour une facture de 120 m³ s'élève à 2,92 euros/m³.

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, 55 installations sont régulièrement contrôlées.

Le RPQS a été régulièrement validé par les élus du Syndicat.

4/ Délibération SYDESL

La troisième phase d'enfouissement (partie centrale) des lignes électriques et téléphoniques à St Oyen (remplacement des luminaires compris) a été étudiée et chiffrée. Le montant total des travaux s'élève à : 32 698.65 euros ; la contribution restant à charge de la commune est de 9.200 euros HT.

La délibération de prise en charge de la contribution communale est prise à l'unanimité du Conseil.

5/ Compte rendu des réunions intervenues

Curage du Port et du canal de PONT de VAUX /

Après un large débat, utilisant le principe de précaution, le Conseil émet un avis défavorable : pourquoi déposer les déchets en Saône et Loire alors que les déchets proviennent d'un département voisin ? La zone de clapage est situé à proximité de champs captants (puits de captage et nappe phréatique).

J.E. POGGI communique le compte-rendu du dernier conseil d'école. Les effectifs sont en hausse pour la rentrée 2017. Le projet de fresque murale sera réalisé par les enfants de l'école et avec la collaboration des enseignants et du CECL durant les rythmes scolaires.

Le 10 Juillet 2017 en fin d'après-midi, la commune (en alerte orages) a connu un épisode climatique (vents violents, grêle et trombes d'eau) qui a entraîné de nombreux dégâts sur les bâtiments, cultures, et inondations). Mme le Maire a déposé une demande de reconnaissance en catastrophes naturelles auprès du Préfet de Saône et Loire.

Le Pays d'Art et d'Histoire, en collaboration avec les associations Chapelle des Arts et Montbellet Patrimoine, a réalisé un dépliant « Laissez vous conter Montbellet ». Son lancement s'est déroulé le 13 Juillet à la salle polyvalente ; ce recueil est à disposition auprès des Offices de Tourisme et en mairie de Montbellet.

La séance est levée à 23h00

La prochaine réunion est fixée au Lundi 11 Septembre 2017 à 20h15.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits, ont signé au registre les membres présents.